



N°8

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 003-210301388-20251215-AIDESFACADES26-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE  
CONVOCATION  
10 DÉCEMBRE 2025**

**DATE D'AFFICHAGE  
10 DÉCEMBRE 2025**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**  
EN EXERCICE : 21  
PRESENTS : 14  
VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-cinq  
**Le Quinze Décembre à 19 heures 00**  
Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de  
**Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire**  
Etaient présents :  
**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.  
Mme SAVEY. M. FERBOS. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES.  
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme AUBIN, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES
- M. TALABARD, pouvoir à M. BRUNIAU,
- Mme PÉRICHON.

**Absents :**

- Mme MOUILLÈRE,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

**Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.**

**OBJET :**  
**MODIFICATION  
PÉRIMÈTRE  
SUBVENTION  
FACADES.**

Monsieur le Maire rappelle que l'aide au ravalement des façades a été mise en place par délibérations du 26 octobre 2006 et 17 décembre 2007 sur l'axe de l'ancienne RN7 ; cette mesure a été récemment reconduite par la délibération du 02 juillet 2018 ainsi que par une délibération du 7 février 2022, modifié par les délibérations du 13 décembre 2022, du 21 mai 2024, du 2 juin 2025.

Ce dispositif concourt à l'amélioration du cadre de vie, le nouveau périmètre défini est recentré sur le Centre Bourg : avec la Place Charles Becaud, la rue Roosevelt, la Place de la République, l'avenue Charles de Gaulle jusqu'à hauteur de la rue Négrier, le Quai de la Besbre, la rue de la Besbre, la rue du 4 septembre, la rue Winston Churchill, la rue du commerce, la Boulevard de l'Hôtel de Ville, la rue de la fraternité et l'avenue du 8 mai 1945 comme axe principal maison du commandant Blaison (au 11 rue du Commandant Blaison), les immeubles situés île Saint Jean dont la façade est visible depuis la rue du Président Roosevelt, les maisons situées rue Billaudy dont les façades sont visibles depuis rue du Président Roosevelt.

.../...

Monsieur le Maire propose d'étendre le périmètre des aides au ravalement de façades aux bâtiments situés sur la route de Saint-Prix jusqu'au panneau d'agglomération et les façades des bâtiments de l'esplanade du Maréchal de La Palice, visibles depuis la rue du Président Roosevelt

Il rappelle que le montant des aides accordées est de 30% du montant HT des travaux quand une seule façade, un seul mur de clôture ou une seule marquise est éligible, cette aide est plafonnée à 10 000 €.

Le montant des aides accordées est de 35% du montant HT du devis des travaux, joint au dossier de demande de subvention lorsque les travaux de ravalement de façades sont accompagnés du changement ou de la rénovation des menuiseries, cette aide est plafonnée à 10 000 €.

Il y a une majoration de 5% du montant des travaux lorsque plusieurs façades sont éligibles y compris les murs de clôture et les marquises.

Les propriétaires conservent une capacité d'autofinancement de 20% du budget.

Le Conseil entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de modifier le règlement d'attribution des façades en étendant le périmètre des aides au ravalement de façades aux bâtiments situés sur la route de Saint-Prix jusqu'au panneau d'agglomération et les façades des bâtiments de l'esplanade du Maréchal de La Palice, visibles depuis la rue du Président Roosevelt

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

**22 JAN 2026**

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : **16 DEC 2025**

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

